



NOUVEAU !

BTS Opticien Lunetier en apprentissage

Le BTS opticien lunetier forme des professionnels dotés de compétences scientifiques, techniques et commerciales.

Avec cette formation vous analyserez la prescription de l'ophtalmologiste, procéderez si besoin à l'examen de vue préalable du client. Vous proposerez ensuite des équipements adaptés - lunettes, lentilles de contact.

Vous effectuerez les mesures morphologiques, commanderez les équipements, et procéderez aux différentes étapes nécessaires au montage des lunettes. Enfin, vous adapterez l'équipement sur le client, et assurerez ensuite le service après-vente et les réparations courantes.

L'opticien-lunetier sait également mener des actions de vente, aménager son point de vente, gérer un budget, gérer les stocks et manager une équipe.

► **Recrutement**

L'élève doit être titulaire d'un Bac d'enseignement général, technologique ou Bac Pro Optique.

Les candidats doivent avoir un dossier solide en mathématiques et en sciences.

Il est essentiel d'être ouvert à la polyvalence de l'activité qui allie santé, technique et commercial.

Il faut également être motivé et disposer d'une bonne capacité de travail afin d'allier l'enseignement scolaire et le travail en entreprise.

Public : Personnes de 16 à 29 ans

Pré-requis : Les candidats doivent déjà avoir validé un Bac général, technologique ou professionnel

Conditions d'admission :
Sur dossier

Nombre de stagiaires :
Groupe de 24 maximum (10 minimum)

Période de formation :
Septembre 2024 - Juin 2026

Inscription :
À partir de janvier 2024 sur Parcoursup

Coût :
Financé dans le cadre du contrat d'apprentissage

Certification :
BTS Opticien-lunetier, RNCP38360 de niveau 5, certifié par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028

Contact :
a.gaffet@stvp76.fr - 02 35 25 07 18



NOUVEAU !

BTS Opticien Lunetier en apprentissage

1350 h sur 2 ans

► **Modalités d'admission**

L'admission est décidée par une commission après examen du dossier déposé sur Parcours Sup.
Il est impératif d'avoir l'accord d'une entreprise pour un contrat d'apprentissage.

► **Enseignements**

Domaine général

Culture générale / Expression française
Langue vivante étrangère (Anglais)
Mathématiques
Economie et Gestion d'Entreprise
Communication

Domaine professionnel

Optique géométrique et physique
Étude technique des systèmes optiques
Analyse de la vision

Pratique professionnelle

Examen de vue
Prises de mesures et adaptation
Contrôle d'équipement et réalisation technique

► **Modalités pédagogiques**

Formation en apprentissage
2 jours en centre / 3 jours en entreprise.
Périodes de vacances scolaires en entreprise.

► **Modalités d'évaluations**

À l'issue de la formation, épreuves ponctuelles écrites et orales.

► **Objectifs et débouchés**

L'opticien travaille essentiellement dans le secteur privé, en tant que gérant de société ou en tant que salarié.

Poursuite d'études :

Après le BTS, il est possible de poursuivre ses études en Licence Professionnelle Optique.

Insertion professionnelle :

Au niveau national, 9 diplômés sortants sur 10 sont en emploi 6 mois après leur diplôme obtenu en apprentissage.
(source Inserjeunes statistiques 2019.2021)